

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE MUNTZENHEIM DU 17 FEVRIER 2025**

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MUNTZENHEIM

SEANCE DU 17 FEVRIER 2025

Sous la Présidence de M. le Maire, Marc BOUCHÉ, la séance est ouverte à 20h00 à la Mairie, salle de réunion du Conseil municipal.

Date de la convocation : 10/02/2025

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

Marc BOUCHÉ  
Jean-Marie HAUMESSER  
Christelle LEHRY  
Marc MISBACH  
Brigitte OBRECHT  
Manuel SCHULLER  
Sonia RITZENTHALER  
Serge BASS  
Yann DIBLING  
Elisabeth WOELFFLE  
Christophe ELCHINGER

Absents excusés ayant donné procuration :

Virginie KREMPP donne procuration à Jean-Marie HAUMESSER  
Karin KEMPF donne procuration à Marc BOUCHÉ  
Caroline WENDLING donne procuration à Manuel SCHULLER

Absent excusé :

Marc FRIEH

## ORDRE DU JOUR

- 1) Désignation d'un secrétaire de séance
- 2) Approbation du procès-verbal de la séance du 20 janvier 2025
- 3) Présentation du conseil municipal des jeunes
- 4) Projet de marché de Noël en décembre 2025
- 5) Informations du Maire
- 6) Convention d'aménagement, de mise à disposition des emprises foncières et d'entretien d'une piste cyclable
- 7) Plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs (PPGDID)
- 8) Informations des commissions et autres
- 9) Divers

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE MUNTZENHEIM DU 17 FEVRIER 2025**

**1) Désignation d'un secrétaire de séance**

Mme Elisabeth WOELFFLE est désignée secrétaire de séance. Elle sera assistée d'Aurélie GEBHARD, secrétaire auxiliaire.

**2) Approbation du procès-verbal de la séance du 20 janvier 2025**

Le procès-verbal de la réunion du 20 janvier 2025 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

**3) Présentation du conseil municipal des jeunes**

L'assemblée accueille Mme le maire Ayla LACHHEB ainsi que deux conseillers municipaux : Ende SAUMON et Ayden DANNER.

Après présentation des trois jeunes nouvellement élus, l'équipe municipale « senior » fait un tour de table pour se présenter.

**4) Projet de marché de Noël en décembre 2025**

Intervention de Messieurs Litière et Bach-Bischoff.

Les deux habitants de Muntzenheim souhaitent créer une association, dans le but d'organiser un marché de Noël au cœur du village, autour de l'église et rue Arrière, dans une ambiance cosy et dans le plus grand respect des traditions alsaciennes.

Le marché de Noël serait axé sur l'artisanat local.

Les stands de restauration seraient tenus par l'association.

Les bénéfices générés par l'opération seront employés à la réalisation d'un projet pour les jeunes du village, et au financement de l'édition 2026 du marché de Noël.

Le week-end choisi est celui du 19 au 21 décembre 2025.

Dans la pratique, il convient

- de créer l'association auprès du tribunal ;
- d'obtenir une avance de 5 000 € pour couvrir les frais de la 1<sup>ère</sup> édition ;
- de pouvoir compter sur le soutien de la commune : communication, fourniture d'électricité et de sonorisation, accès à la salle paroissiale et toilettes PMR.

Les initiateurs du projet vont solliciter des subventions.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le projet d'organisation d'un marché de Noël et affirme son soutien.

**5) Informations du Maire**

Travaux lotissement des Bosquets/Tilleuls : avancée des travaux satisfaisante.

La pose des enrobés est annoncée le 10/03/2025.

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE MUNTZENHEIM DU 17 FEVRIER 2025**

Nuisances sonores de la station d'épuration d'Urschenheim : la mise en place du silencieux est reportée d'un mois en raison d'un problème technique.

**6) Convention d'aménagement, de mise à disposition des emprises foncières et d'entretien d'une piste cyclable**

COLMAR AGGLOMERATION développe depuis de nombreuses années un réseau de pistes cyclables sur son territoire, afin de favoriser la mobilité douce et ainsi participer activement à la transition énergétique.

Ainsi dans le cadre de son schéma directeur des pistes cyclables 2020/2026, il a été adopté la réalisation de l'itinéraire cyclable entre les communes de FORTSCHWIHR et MUNTZENHEIM afin d'assurer notamment la sécurité des élèves du collège Alice MOSNIER

Dans ce contexte, la signature d'une convention tripartite entre la commune de Fortschwihr, Colmar Agglomération et la commune de Muntzenheim, a pour objectif d'une part, de mettre à disposition les emprises foncières nécessaires et d'autoriser l'EPCI à réaliser les travaux de l'itinéraire cyclable, et, d'autre part, de fixer les conditions d'entretien de cet itinéraire : Colmar Agglomération prend notamment en charge la réfection de la chaussée et la commune a en charge l'entretien des abords, fauchage et nettoyage.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés approuve le projet de convention annexé à la délibération et autorise M. le maire à signer la version définitive.

**7) Plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs (PPGDID)**

a) Introduction

Le PPDGID est un outil d'attribution des logements sociaux à l'échelle intercommunale, qui veille à ce que les demandes de logement soient traitées de manière efficace et transparente sur l'ensemble du territoire.

Le PPDGID est adopté pour une durée de 6 ans.

Afin d'assurer une meilleure mise en œuvre et un meilleur suivi de ce plan, il est obligatoire la mise en place d'une Conférence Intercommunale du Logement (CIL).

Un système de cotation de la demande figure obligatoirement dans le PPDGID.

Politique de l'habitat de Colmar Agglomération (CA)

CA compte 11.986 logements sociaux sur les 5 communes concernées par la loi SRU : Colmar, Horbourg-Wihr, Wintzenheim, Ingersheim et Turckheim. Colmar concentre 85% de ce parc. Pour pouvoir accueillir au mieux les publics défavorisés, il a été élaboré une Convention Intercommunale d'Attribution (CIA), couvrant la période 2018-2023, sa deuxième édition pour la période 2024-2029 est en cours de rédaction.

Mise en place du PPDGID

Le document visera à :

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE MUNTZENHEIM DU 17 FEVRIER 2025**

- Assurer la gestion des demandes de logement social
- Satisfaire le droit à l'information du demandeur
- Mettre en place un système de cotation de la demande de logement social
- Mettre en place un service d'information et d'accueil du demandeur
- Mettre en place, le cas échéant, des dispositifs facultatifs

Le projet de plan sera soumis pour avis aux communes qui ont deux mois pour répondre, sinon réputé favorable.

Le projet est ensuite transmis au représentant de l'État qui peut demander, dans les deux mois des modifications pour répondre aux objectifs qu'il avait fixé à ce plan. À l'issue de cette procédure, il sera adopté par CA et la mise en œuvre du plan fera l'objet d'une ou plusieurs conventions signées entre CA et les partenaires concernés.

b) Offre du parc locatif social : état des lieux et éléments de comparaison

- Répartition géographique : largement concentré à Colmar avec 32,7% de logements sociaux, puis Ingersheim 20% et les 3 autres communes en déficit aux alentours de 15% ; au niveau des bailleurs sociaux c'est le Pôle Colmar Habitat Centre Alsace qui est largement majoritaire avec 7.300 logements suivi de Habitat de Haute Alsace avec 2300 logements.
- Typologie de logements : l'offre de logements sociaux est composée en majorité de T3 (37%) et de T4 (27%) avec concentration de T1 sur la ville centre.
- Taux de rotation : faible 9,3% en 2023 à Colmar, 14% à Horbourg-Wihr
- Niveau de loyers et performance énergétique : des loyers faibles sur les logements anciens et une performance énergétique en amélioration continue
  - Loyers 5,4€/m<sup>2</sup> pour les logements de plus de 60 ans, contre 6,7€/m<sup>2</sup> pour les logements de moins de 5 ans
  - La moitié des logements sont en classe D/E sauf Horbourg-Wihr qui a des logements récents 62% de A/B
- Taux de vacances : faible 4,2% à Colmar, 0% à Ingersheim

c) Demande locative sociale :

En 2023 on dénombre 3.700 demandes sur le territoire de CA contre 940 attributions ; le nombre de demandeurs augmente ; tension plus importante sur les T2 et les T5.

d) Les dispositifs de gestion de la demande

1. Les priorités d'attribution

Publics prioritaires : cumulent des difficultés sociales et économiques constituant un frein à l'accès et au maintien dans le logement.

2. Les outils de gestion de la demande

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE MUNTZENHEIM DU 17 FEVRIER 2025**

Mise en place d'outils facilitant et simplifiant les demandes : formulaire unique de demande, fichier partagé entre les organismes, simplification du dossier de demande, dossier unique et portail internet.

Engagement par les bailleurs sociaux d'enregistrer toute demande dans les 10 jours et entretien personnalisé dans les 30 jours.

3. Les lieux d'accueil de demandeurs ou d'occupants de logements sociaux  
Lieux d'accueil d'informations définis, guichets d'enregistrement chez bailleurs sociaux

4. La cotation : un outil d'aide à la décision garantissant la transparence dans l'attribution

La cotation consiste à définir une série de critères d'appréciation de la demande en logement social et à leur appliquer une pondération.

Lorsqu'un logement est libre, le bailleur social sélectionne tous les dossiers qui répondent aux caractéristiques du logement ; sont retenus tous les dossiers dont le nombre de personnes à loger correspond à la surface et au nombre de pièces du logement et dont les ressources permettent de payer le loyer. Puis les demandeurs sont classés automatiquement selon le nombre de points calculés pour chaque dossier par le biais de l'outil de cotation.

Cette cotation a trois objectifs :

- Assurer plus de lisibilité et de transparence
- Devenir un outil d'aide à la décision
- Décliner des orientations locales en matière d'attribution et les priorités de Code de la Construction et de l'Habitation.

Les critères de cotation sont laissés à la discrétion des collectivités et des bailleurs.

e) Les orientations du Plan Partenarial

1. Le lieu d'accueil du demandeur

Lieu d'accueil physique, qualifié, individualisé et professionnalisé

2. Les informations délivrées au demandeur

Informations générales sur les règles d'accès au parc locatif.

Accès à un portail Internet avec données personnelles.

3. La gestion partagée de la demande

Les bailleurs ont accès aux informations du système de traitement de la demande concernant les événements et leur date de survenance.

f) Les modalités d'évaluation

Le PPGDID a une durée de validité de 6 ans.

Une fois par an CA délibèrera sur le bilan de la mise en œuvre du plan et sur le suivi des éléments suivants :

- La qualification du parc social afin d'identifier les secteurs sensibles ou fragilisés

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE MUNTZENHEIM DU 17 FEVRIER 2025**

- Suivre l'évolution des étiquettes énergétiques du parc
- Suivre la tension globale de la demande
  
- Mettre en œuvre un référentiel d'information partagé avec les bailleurs sociaux
- Évaluer la mise en œuvre de la cotation.

Trois ans après son adoption, un bilan de sa mise en œuvre sera réalisé par la collectivité et soumis, pour avis, à la CIL.

Au vu de ce bilan, une révision du PPGDID pour une durée de trois ans peut être envisagée.

Six mois avant la fin du plan une évaluation sera conduite par CA pour permettre l'élaboration du prochain plan.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés émet un avis favorable au Plan Partenarial de Gestion de la Demande locative sociale et d'Information des Demandeurs de Colmar Agglomération.

#### **8) Informations des commissions et autres**

Commission salle des fêtes Marcel Meyer - réunion du 10/02/2025

Rapporteur : Serge Bass

##### **Parquet de la scène :**

Option 1 : Application d'un revêtement de protection.

Option 2 : Rénovation complète et vitrification.

Action : Prendre rendez-vous avec M. Heinimann (poseur de revêtement de sol) pour discuter des options et obtenir des devis.

##### **Rideau d'avant-scène :**

- **Proposition** : Installation d'un rideau d'avant-scène en velours de type Barcelona (conforme aux normes).
- **Devis** : 5649,60 € (Gerriets, montage compris).
- **Décision** : À prendre en fonction du budget et des priorités.

##### **Remplacement des armoires côté scène :**

- **Action** : Remplacer les armoires côté droit de la scène par des modèles à hauteur standard.
- **Conséquence** : Nécessité de repeindre en noir les murs et les armoires de la scène après le remplacement.

##### **Insonorisation du passage scène-salle de musique :**

- **Problème** : Isolation phonique insuffisante entre les deux espaces.
- **Action** : Trouver et mettre en œuvre une solution d'insonorisation efficace pour le passage (entre les deux portes).

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE MUNTZENHEIM DU 17 FEVRIER 2025**

**Remplacement de la poignée de porte :**

- **Action :** Remplacer la poignée de la porte d'entrée de la salle de musique.

**Traitement du parquet :**

- **Action :** Réaliser un traitement du parquet avec les produits adaptés dès que possible.

**Peinture :**

- **Action :**
  - Refaire la peinture du mur côté toilettes et bar.
  - Repeindre le hall d'entrée.
  - Ajouter de la peinture blanche sur les bordures à droite de l'entrée principale (au rétrécissement).

**Bar :**

- **Améliorations :**
  - Refaire les cadres d'accès au vide sanitaire.
  - Réparer l'ancien emplacement de la cuve à fioul.
  - Mettre en place des tableaux pour afficher les tarifs.

**Matériel de nettoyage :**

- **Besoin :** Acquérir une auto-laveuse pour faciliter l'entretien de la salle.

**Hygiène :**

- **Rappel :** Rappeler aux associations que la vérification et le nettoyage des sanitaires sont obligatoires après chaque utilisation.

**Éclairage extérieur :**

- **Amélioration :** Ajouter des éclairages aux deux angles de l'entrée principale.

Placer des câbles le long des murs pour différentes fixation.

Commission urbanisme - réunion du 11/02/2025

Rapporteur : Marc Misbach

DP 068 227 24 A0047 – Sylvain DIACONU – 13 rue Joseph De Pauw – construction de murets + clôture + portails.

Réponse favorable faite le 2 janvier 2025.

PC 068 227 24 A0009 – Necdet USTA et Yuksel CINAR – 10 rue Principale – réagencement d'une grange en logements et construction de bâtiments d'habitation.

Dossier en cours d'instruction par Colmar-Agglo + Colmarienne des eaux + Enedis). MANQUE ELEMENTS

PD 068 227 24 A0005 – Serge MARTZ – 4 rue Vauban – démolition d'une grange (régularisation).

Dossier en cours d'instruction par Colmar-Agglo. 6ares 340 000

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE MUNTZENHEIM DU 17 FEVRIER 2025**

CUa 068 227 24 A1013 – Maître Jean-Paul ZOBLEUR notaire – 4 rue Vauban – vente Serge MARTZ / Stéphane DE COCK – Ge ZHANG. Réponse faite le 13 janvier 2025.

PC 068 227 24 A0010 – SOVIA – rue de la Tanche – construction d'un immeuble de 15 logements de type R+1 + attique + 10 boxes de garage + un local ordures ménagères et cycles + 29 places de stationnement extérieures.

Dossier en cours d'instruction par Colmar-Agglo + Colmarienne des eaux + Enedis.

PC 068 227 24 A0011 – OLISTER – rue de la Tanche – construction de 10 maisons individuelles + vide-sanitaire + garage et 20 places de stationnement.

Dossier en cours d'instruction par Colmar-Agglo + Colmarienne des eaux + Enedis.

DP 068 227 25 A0001 – Paulo DA CONCEICAO – 9 rue du Sésame – installation de 12 panneaux solaires. Réponse favorable faite le 03/02/2025.

DP 068 227 25 A0002 – Jeanne LAMBERT – 23 rue des Charmes – création d'une terrasse surélevée ouverte + changement des fenêtres dont une en baie vitrée + extension de la cuisine sur terrasse existante.

Dossier en cours d'instruction par Colmar-Agglo. En attente d'éléments.

DP 068 227 25 A0003 – Mickaël ROMAGNY – 2 impasse des Peupliers – réalisation d'un abri de jardin et pose d'une serre.

Dossier en cours d'instruction par Colmar-Agglo.

DP 068 227 25 A0004 – IHE Energies pour Frédéric HAUSHALTER – 9 rue des Charmes – installation de 7 panneaux photovoltaïques.

DP 068 227 25 A0005 – EDF Solutions solaires pour John CLAUDEPIERRE – 6 rue du Cordier – installation d'un générateur photovoltaïque sur toiture.

DP 068 227 25 00006 – Marius ROSER et Elsa OBERLIN – 6 rue de l'Orge – installation d'une pergola + terrasse + muret et clôture + portail et portillon.

Dossier en cours d'instruction par Colmar-Agglo.

DP 068 227 25 00007 – Mobasolar pour Hélène DESJARDINS – 16 rue du Niederfeld – installation de 13 panneaux photovoltaïques sur toiture.

DP 068 227 25 00008 – Marc FRIEH – 5 rue du Niederfeld – construction d'une piscine enterrée.

Le dossier sera instruit par Colmar-Agglo.

DP 068 227 25 00009 – Marius ROSER et Elsa OBERLIN – 6 rue de l'Orge - création d'une piscine enterrée.

Le dossier sera instruit par Colmar-Agglo.

PC 068 227 25 00001 – SCI les 4 M – 6 rue Joseph De Pauw – construction d'un bâtiment + auvent.

Le dossier sera instruit par Colmar-Agglo + Colmarienne des eaux + Enedis.



**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE MUNTZENHEIM DU 17 FEVRIER 2025**

9) **Divers**

Remerciements pour l'envoi du bulletin communal :

- M. et Mme DELANGLE (REMIREMONT)
- Mme la Sénatrice, Sabine DREXLER

L'ensemble du conseil municipal est invité à l'inauguration de l'exposition Les talents cachés, le dimanche 23 février à la salle Marcel Meyer à 11h.

Les affaissements constatés au niveau du 19 rue Principale et au niveau du 23 rue du Lieutenant Dobler ont été réparé par la Colmarienne des Eaux.

Spectacles de l'Espace Ried Brun.

Il est signalé que des places laissées vides par des abonnés de la saison culturelle pourraient être attribuées à d'autres spectateurs. Le syndicat qui assure la gestion de la salle est actuellement en sous-effectif mais la situation est en phase d'amélioration.

Rappel de dates :

La commission finances se tiendra le 17 mars 2025 à 19h30. L'ensemble du conseil municipal y est convié.

Le conseil municipal de vote du budget aura lieu le 14 avril 2025 à 20h.

Plus personne ne prend la parole. Fin de la séance à 21h44

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE MUNTZENHEIM DU 17 FEVRIER 2025**

Le présent feuillet clôt le procès-verbal des délibérations adoptées par le conseil municipal du 17 février 2025.

**RELEVÉ DES DÉLIBÉRATIONS ADOPTÉES AU COURS DE LA SÉANCE**

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

Marc BOUCHÉ  
Jean-Marie HAUMESSER  
Christelle LEHRY  
Marc MISBACH  
Brigitte OBRECHT  
Manuel SCHULLER  
Sonia RITZENTHALER  
Serge BASS  
Caroline WENDLING  
Yann DIBLING  
Elisabeth WOELFFLE  
Christophe ELCHINGER

**Absents excusés ayant donné procuration :**

Virginie KREMPP donne procuration à Jean-Marie HAUMESSER  
Karin KEMPF donne procuration à Marc BOUCHÉ  
Caroline WENDLING donne procuration à Manuel SCHULLER

**Absent excusé :**

Marc FRIEH

## ORDRE DU JOUR

- 1) Désignation d'un secrétaire de séance
- 2) Approbation du procès-verbal de la séance du 20 janvier 2025
- 3) Présentation du conseil municipal des jeunes
- 4) Projet de marché de Noël en décembre 2025
- 5) Informations du Maire
- 6) Convention d'aménagement, de mise à disposition des emprises foncières et d'entretien d'une piste cyclable
- 7) Plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs (PPGDID)
- 8) Informations des commissions et autres
- 9) Divers

Le Maire, Marc Bouché

La secrétaire de séance, Elisabeth WOELFFLE